



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG
du vendredi 25 septembre 2020**

Etaient présents :

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil en présentiel : Inès AHMED YOUSSEF (suppléante), Marielle BRUNETTE, Sandrine CLAUDEL-CECCHI, Pauline COLIN, Thierry COLIN, Christian DIANOUX, Alexia GARDIN, Jérôme GERMAIN, Jean-Philippe LHERNOULD, Aurélie ROUYER, Jochen SOHNLE (directeur adjoint de l'ED SJPEG), Anne STEVENOT, Sarah VAN DRIESSE ;
- Membres du Conseil en visioconférence : Lucie CLUZEL-METAYER, Sophie HARNAY et Sophie NIVOIX ;
- Membres invités en présentiel : Olivier CACHARD, directeur du Pôle scientifique SJPEG, Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE, Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA, Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE et Julien LAPOINTE, directeur du laboratoire IFG

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Yamina FOURNEYRON, Kossi Biova Placide LASMOTHEY, François LORMANT, Francine MANSUY ;
- Membres invités : Clotilde BOULANGER, Vice-présidente en charge de la Stratégie doctorale et Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine

Relevé des décisions (détails des discussions dans les pages suivantes) :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2020

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2020.

2. Dossiers de réinscription dérogatoire

Savinien GRACIENT : avis favorable à l'unanimité pour une dérogation d'inscription en 6^{ème} année de thèse consacrée à temps plein à la recherche.

Jérémy BRZENCZEK : avis favorable à l'unanimité pour une dérogation d'inscription en 6^{ème} année de thèse consacrée à temps plein à la recherche.

3. Dossiers de dérogation de Master

Georges MAROUN : demande de compléments d'informations. Report à la prochaine réunion.

4. Prix Elinor OSTROM 2020

Le Conseil de l'ED SJPEG vote à l'unanimité pour l'attribution du Prix Elinor OSTROM 2020 à Camille AIT-YOUCF, docteur en Sciences Economiques

5. Programme doctoral 2020/21

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à l'unanimité pour le programme de formations doctorales 2020/2021 après discussion sur les propositions reçues.

A. Informations de la direction de l'ED

Le directeur de l'ED SJPEG explique que le Conseil a le plaisir d'accueillir en son sein, en tant que membre invité naturel et permanent le nouveau directeur du Pôle scientifique SJPEG : le Pr. Olivier Cachard. Ce dernier ne découvrira pas le fonctionnement des conseils d'ED puisqu'il en était membre lors du dernier mandat de Myriam Doriat-Duban. Le directeur de l'ED SJPEG précise que cela devrait faciliter la coopération entre les deux instances.

La direction de l'ED SJPEG a également le plaisir de présenter la nouvelle gestionnaire administrative, Juliette Marchal qui, comme déjà annoncé lors de la réunion du 03 juillet 2020, remplace Imane Amelloul, depuis cette rentrée.

Le directeur de l'ED SJPEG cède la parole à Juliette Marchal pour qu'elle explique brièvement son parcours et ses fonctions au sein de la Maison Du Doctorat (MDD) et de l'ED SJPEG en particulier.

Juliette Marchal explique qu'elle travaille à la Maison du Doctorat depuis un an et qu'elle y a assuré les missions de gestionnaire pédagogique pour l'ED SIRENA pendant 6 mois puis de gestionnaire scolarité et gestionnaire des formations transverses pendant 6 mois. Juliette Marchal précise qu'elle s'occupe à hauteur de 50% de son temps de la gestion administrative de l'ED SJPEG et 50% de son temps de la gestion des formations transverses. Juliette Marchal ajoute que ses missions consistent à gérer les inscriptions, réinscriptions et soutenances de thèse pour l'ED SJPEG.

La gestionnaire pédagogique, Sandrine Claudel-Cecchi, ajoute que Stéphane Lebreton, sur le site de Metz de la MDD, gère les dossiers des doctorants dont le directeur de thèse est rattaché à une composante de Metz (inscriptions, réinscriptions et soutenances de thèse).

Le directeur de l'ED SJPEG présente au Conseil les résultats du concours 2020 des contrats doctoraux Etablissement UL en précisant que les auditions se sont déroulées le jeudi 10 septembre 2020.

Le directeur de l'ED SJPEG explique qu'il a dû procéder à une modification durant l'été, de la commission qui devait siéger et qui avait été validée par le Conseil de l'ED SJPEG lors de sa réunion du 03 juillet 2020. En effet, entre temps, Jochen Sohnle a informé le directeur de l'ED SJPEG qu'il ne pourrait pas siéger puisqu'en définitive, il présenterait une candidate au concours (en co-direction avec Mme Rota). Sachant que les autres membres du conseil de l'ED SJPEG représentants de l'IRENEE avaient également un candidat, le directeur de l'ED SJPEG a appliqué la même règle convenue avec Myriam Doriat-Duban lorsqu'elle était directrice du pôle, et il a sollicité un collègue du pôle scientifique SJPEG, en la personne de Thibault Guilluy. Ce dernier a eu la gentillesse d'accepter d'intégrer la commission et la direction de l'ED SJPEG l'en remercie sincèrement.

Le directeur de l'ED SJPEG en profite pour remercier à nouveau l'ensemble des membres de la commission pour leur participation et leur travail. Le directeur de l'ED SJPEG précise que les discussions ont permis facilement de trouver un consensus. Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que, pour certain.e.s candidat.e.s, ce sont vraiment les auditions et la discussion avec les membres de la commission qui ont fait la différence.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que 21 dossiers ont été reçus dans les délais par l'ED SJPEG et que 13 candidat.e.s ont été auditionnés par la commission, pour 9 contrats alloués par l'Etablissement. La liste des bénéficiaires de contrats doctoraux Etablissement 2020 est consultable en annexe de ce compte-rendu (page 7).

Le directeur de l'ED SJPEG informe également le Conseil du résultat des concours pour l'attribution de 3 contrats doctoraux dont 2 sont cofinancés par la Région (l'un avec l'ARS et l'autre avec le GIP Pulsy) et un cofinancé par ANR/ARS au titre du dispositif Intelligence Artificielle.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que trois commissions ad hoc ont été formées et se sont réunies par deux fois pour décider de l'allocation des 3 contrats doctoraux.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que, dans les 3 cas, il s'agit de projets en droit de la santé portés par Bruno Py pour des thèses qui seront effectuées en co-direction (pour l'une d'elle avec Olivier Cachard, la deuxième avec Jean-Baptiste Thierry, tous deux membres de l'IFG, et pour la troisième, avec un collègue Professeur des universités en psychiatrie, Bernard Kabuth).

Le directeur de l'ED SJPEG précise que les trois commissions en question étaient composées, outre les codirecteurs, du directeur de l'ED SJPEG, d'un représentant de l'IFG et d'un représentant des co-financeurs. Pour les 3 projets, il a été décidé d'auditionner 3 candidats, parmi les dossiers reçus.

Le directeur de l'ED SJPEG indique que les avis des membres des différentes commissions ont convergé très rapidement et que les décisions ont été prises à l'unanimité en faveur des 3 candidats suivant.e.s :

- * Léa Lepoix (« Psychiatrie, technologies, Droit : entre soins et sécurités ? » ; Bruno Py et Bernard Kabuth)

- * Saskia Contet (« La santé transfrontière : la libre circulation des soignants, des soignés, des produits » ; Bruno Py et Olivier Cachard)

- * Clément Girardot (Intelligence artificielle et droit de la santé ; Bruno Py et Jean-Baptiste Thierry)

Le directeur de l'ED SJPEG donne quelques informations concernant les HDR, à savoir que deux dossiers d'inscription ont été instruits par la commission HDR de septembre et ont reçu un avis favorable à l'inscription (tous deux en sciences de gestion : Aicha Aguezoul, et Djmachid Assadi, ce dernier n'étant pas en poste à l'UL mais il effectuera son HDR avec un garant membre du CEREFIGE, le Professeur Chicot Eboué). Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que Sylvain Caurila a soutenu son HDR en Sciences Economiques le 15 septembre 2020 mais que, malheureusement une autre soutenance, prévue en septembre également, a dû être annulée suite à la réception de deux avis défavorables émanant des rapporteurs.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que la cérémonie de remise des diplômes de doctorat et du prix Etablissement UL est maintenue sous une forme différente de celle des années passées et que les modalités sont encore en discussion.

Le directeur adjoint de l'ED SJPEG ajoute que la cérémonie aura lieu en ligne avec des astuces pour rendre cela solennel comme en présentiel et il invite les doctorants élus à proposer des idées à ce sujet.

Le directeur de l'ED SJPEG informe les membres du Conseil de la date de la prochaine réunion à savoir le vendredi 13 novembre 2020 après-midi.

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 03 juillet 2020

Le directeur de l'ED SJPEG soumet le projet de compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2020 à l'approbation du Conseil.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2020.

C. Dossiers individuels

- *Demande d'inscription au-delà de 4 ans avec audition*

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle qu'habituellement, les doctorants auditionnés sont en inscription dérogatoire en 6^e année de thèse ou plus mais cela peut être également des doctorants pour lesquels l'avis du directeur de thèse ou du CSI est réservé ou défavorable.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que cette année, la situation est délicate compte-tenu du contexte sanitaire et que, collectivement en G8, les directeurs des 8 ED ont décidé d'accorder automatiquement la dérogation en 4^e année de thèse (ce qui signifie une 1^{ère} année dérogatoire pour les thèses consacrées à temps plein à la recherche) et ce, dès lors que l'avis du directeur de thèse est favorable.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que, par souci d'équité et en accord avec le directeur adjoint de l'ED, cette position a été étendue aux doctorants en thèse consacrée à temps partiel à la recherche qui demanderont une dérogation en 7^{ème} année de thèse (1^{ère} année dérogatoire), précédemment systématiquement auditionnés devant le conseil de l'ED. La direction de l'ED SJPEG ajoute qu'elle se réserve cependant le droit de demander à certains d'entre eux, notamment s'ils avaient déjà été auditionnés l'an passé, de venir présenter leur situation et l'avancement de leurs travaux devant le Conseil.

Le directeur de l'ED SJPEG présente au Conseil le cas particulier de Mme Kaluvangimoko, qui avait été auditionnée l'an passé par le Conseil de l'ED SJPEG et qui a demandé une prolongation d'inscription dans le cadre du dispositif spécifique Covid-19. Le directeur de l'ED SJPEG explique que la direction de l'ED a dû donc décider en amont de la réunion du Conseil, sachant que la réunion de la commission qui décide des prolongations administratives et/ou de financement de ce dispositif se tient ce même jour.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'il aurait pu donner un avis défavorable et demander à auditionner la doctorante lors du prochain conseil (donc son dossier aurait été instruit au titre d'une procédure dérogatoire normale) ; mais, eu égard à sa situation personnelle difficile, de même que sa situation financière, et compte-tenu du fait qu'elle a produit des éléments corroborés par son directeur de thèse et son CSI qui laissent penser qu'elle pourrait soutenir avant le printemps 2021, la direction de l'ED SJPEG a décidé de ne pas l'auditionner et de donner directement un avis favorable, transmis à la commission, pour une inscription en 7^e année, à titre dérogatoire.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que, pour la 2^{ème} vague, 7 dossiers de demande de prolongation lié au Covid-19 ont été déposés. Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil qu'il a émis deux avis défavorables pour des prolongations de financement sachant que la 1^{ère} demande concernait un financement CIFRE non lié à l'UL et la 2^{ème} demande qui concernait une prolongation d'une 2^{ème} année de contrat ATER (demande de prolongation à partir de septembre 2021).

Le directeur de l'ED SJPEG explique, qu'en revanche, la direction de l'ED estime qu'il est important, même si la situation sanitaire a pu avoir un impact sur eux également, d'auditionner systématiquement, comme les autres années, les doctorants « à temps plein » qui demandent une inscription à titre dérogatoire pour une 6^e année ou davantage (donc une 3^e inscription à titre dérogatoire) ; c'est dans ce cadre que le Conseil auditionne deux doctorants aujourd'hui.

14h30 à 14h45 – M. Savinien GRACIENT / 6^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Marta PEGUERA-POCH

Comité de suivi : Antoine ASTAING et Luc GUERAUD

Le doctorant explique l'état de ses travaux et ses difficultés liés entre autres au confinement, aux recherches bibliographies. Le doctorant expose son calendrier rigoureux et précise qu'une soutenance est prévue en 2022.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 6^e année de thèse à temps plein de M. Gracient.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 6^e année de thèse de M. Gracient.

14h45 à 15h00 – M. Jérémy BRZENCZEK / 6^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Stéphane PIERRÉ-CAPS

Comité de suivi : Jérôme GERMAIN et Christophe DE NANTOIS

Le doctorant explique l'état de ses travaux, les raisons de son retard, lié au sujet lui-même et à des causes extérieures. Le doctorant indique qu'il souhaite déposer son dossier de soutenance en juillet 2021.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 6^e année de thèse à temps plein de M. Brzenczek.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 6^e année de thèse de M. Brzenczek.

- Demande de dérogation de Master 2

Monsieur MAROUN George

Discipline : Sciences de gestion / Directeur de thèse pressenti : V. FROMENTIN

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Yamina Tadjeddine-Fourneyron et Anne Stévenot

Le directeur de l'ED lit l'avis favorable à l'équivalence de Yamina Tadjeddine-Fourneyron.

Anne Stevenot lit son avis réservé.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur le contenu du diplôme du candidat.

Après discussion, le Conseil souhaite des compléments d'information (contenu des cours du DEA avec volume horaire et syllabus) et il reporte sa décision à la prochaine réunion.

D. Prix de thèse Elinor OSTROM 2020

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle qu'il s'agit de la 4^{ème} édition du Prix Elinor OSTROM.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que les laboratoires ont transmis 7 dossiers de candidats (1 émanant du BETA, 2 du CEREFIGE, 2 de l'IFG et 2 de l'IRENEE).

Le directeur de l'ED SJPEG tient à remercier chaleureusement les membres de la commission qui s'est réunie ce jour et qui a désigné à l'unanimité Camille AIT-YOUCCEF, docteure en Sciences Economiques.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que la remise du Prix doit se faire normalement lors de la réunion de rentrée de l'ED SJPEG (matin) qui devrait être couplée avec la Journée des doctorants de l'ED (après-midi), qui n'a pas pu avoir lieu comme chaque année en juin 2020. La date et les modalités sont encore à définir.

Le conseil de l'ED vote à l'unanimité pour l'attribution du Prix Elinor OSTRÖM 2020 à Madame Camille AIT-YOUCCEF.

E. Programme doctoral 2020/21

Le directeur de l'ED SJPEG présente au Conseil les propositions de formations reçues.

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle que les laboratoires ont également reçu ces propositions.

Après discussion, le Conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité le programme doctoral 2020/21, sous réserve de disposer des crédits nécessaires.

Pauline Colin demande s'il serait possible de revoir les règles de validation des formations et notamment le nombre de crédits afin que pour le même type de manifestation, le nombre de crédits octroyé soit le même pour chaque doctorant.

Le directeur adjoint de l'ED SJPEG propose aux doctorants élus, titulaires et suppléants, de se réunir avant la prochaine réunion du Conseil afin d'en discuter et de mettre ce point à l'ordre du jour, pour validation du Conseil.

Le directeur adjoint de l'ED SJPEG propose d'y associer également les doctorants représentants au sein de chaque laboratoire.

Le directeur adjoint de l'ED SJPEG intervient pour expliquer que le 6^{ème} et dernier Appel à mobilité DrEAM a été lancé. La gestionnaire pédagogique a envoyé un mail à ce sujet le 15 septembre 2020 aux doctorants et aux directeurs de thèse.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED clôt la réunion.

ANNEXE : liste des bénéficiaires 2020 des contrats doctoraux ministériels

Prénom	Nom	Unité de recherche	Discipline	Sujet de la thèse	Directeur de thèse et établissement
Camilia	BOULEGRIBLET	CEREFIGE	Sciences de gestion	Développement et test d'un avertissement pour alerter les consommateurs de la présence de placements de produit	HERRMANN Jean-Luc
Abra Romaric	FIA	IRENEE	Droit public	Les limitations aux droits humains en temps de crise. Analyse comparée des jurisprudences des cours régionales spécialisées	SOHNLE Jochen ROTA Marie
Morten	LUCHTMANN	BETA	Sciences économiques	La persuasion sur le marché des idées : Les néoclassiques de Chicago à la rencontre de l'économie comportementale	FEREY Samuel
Antoine	NINNOLI-HERTZ	IFG	Histoire du Droit	Le droit de l'urbanisme des duchés de Lorraine et de Bar (1477-1766)	LAPORTE Julien GICQUEL Jean-François
David	OLRY	IFG	Droit privé	La réparation des préjudices résultant d'un dommage environnemental	CACHARD Olivier KADNER Thomas
Marie-Laure	PRINSON	IRENEE	Droit public	Le parquet européen et le renforcement de l'espace pénal européen. Le principe de confiance mutuelle au service de l'intégration européenne.	PETIT Yves FARTUNOVA Maria
Arnaud	SALLERIN	CEREFIGE	Sciences de gestion	L'influence des caractéristiques d'un logo sur les réponses des consommateurs	HERRMANN Jean-Luc
Nawel	SIDI ALI CHERIF	CEREFIGE	Sciences de gestion	La gestion des carrières individuelles comme levier RH de transformation organisationnelle : une approche par la dynamique individu/structure. Etude de deux cas du secteur public dans un contexte de modernisation	GRASSER Benoît MERCIER Estelle
Vincent	TEIXEIRA	BETA	Sciences économiques	Essais sur la régulation de plateformes numériques	DORIAT-DUBAN Myriam LANZI Thomas

Liste complémentaire					
Valentin	SCHMITT	CEREFIGE	Sciences de gestion	Financement de la croissance, gestion du résultat et partage de la valeur : quelle place pour les salariés dans la gouvernance des entreprises financées par capital-investissement ?	STEVENOT Anne
Jessica	MEYER	BETA	Sciences économiques	Forests, weather shocks and nutrition in developing countries	DELACOTE Philippe LOCHARD Julie